



Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent survenir dans chaque copie.

Epreuves d'accès, en 2017, au cycle préparatoire au concours interne

1^{ère} épreuve d'admissibilité :

Rédaction, en quatre heures, d'une note de synthèse sur un dossier.

Meilleure copie

Note : 17/20

Sujet : La mixité sociale et scolaire au collège

Les 6890 collèges de France présentent une très forte hétérogénéité en termes de composition sociale. 10% des établissements accueillent moins de 15% d'élèves issus de milieux défavorisés, à l'opposé d'une part égale qui accueille 69% d'élèves issus de milieux défavorisés.

A cette ségrégation sociale, s'ajoute une ségrégation scolaire. L'enquête PISA réalisée en 2009 le confirme en établissant pour la France à 17% le pourcentage de variation de performance des élèves, en lecture, expliquée par le milieu socio-économique alors que la moyenne de l'OCDE est de 14%.

Cette corrélation entre la ségrégation sociale et la ségrégation scolaire pénalisent doublement des élèves qui cumulent le fait de vivre dans un milieu défavorisé avec la fréquentation d'un établissement où les conditions d'apprentissage sont moins favorables.

Elle est contraire au Pacte Républicain d'égalité des Chances qui poursuit un objectif démocratique de lutte contre les inégalités et de renforcement de la cohésion sociale.

Face à cela, les pouvoirs publics ont répondu par plusieurs mesures volontaristes qui se sont révélées peu efficaces (ex. l'assouplissement de la carte scolaire en 2007) ou particulièrement coûteuses (ex. les internats d'excellence depuis 2011).

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole et de la République s'inscrit dans une volonté affirmée de favoriser la mixité sociale dans les collèges publics et par là même, de rompre avec la ségrégation scolaire en améliorant le niveau des élèves les plus fragiles, sans tirer les autres vers le bas.

Toutefois, la ségrégation sociale et scolaire est une réalité complexe entretenue par une pluralité de facteurs exogènes à l'Education nationale (1). C'est pourquoi, lutter efficacement contre son développement nécessite de mettre en place des projets co-construits par tous les acteurs (2).

1 – La ségrégation sociale et scolaire est une réalité complexe entretenue par plusieurs facteurs exogènes à l'Education nationale

1-1 La ségrégation totale est la somme de la ségrégation entre les établissements et de la ségrégation entre les classes de chaque établissement

L'indice d'entropie permet de mesurer le niveau de ségrégation sociale dans les collèges. Depuis 2003, son évolution est stable, mais la stabilité de l'indice masque deux évolutions en sens contraire = la ségrégation parmi les collèges publics a diminué et cette baisse a permis de compenser la hausse des écarts de composition sociale entre secteur public et privé.

A la rentrée 2015, la proportion des élèves issus de milieu défavorisé étaient en effet deux fois plus importante dans le public (42,5% des élèves) que dans le privé où seul un collège sur dix accueillait plus de 43% d'élèves issus de milieux défavorisés.

A cette "ségrégation inter-établissement", il s'ajoute une ségrégation "intra-établissement" jusqu'à présent souvent absente des études quantitatives.

Si la composition des classes a un effet relativement limité sur la ségrégation sociale puisqu'elle ne représente que 20% de la ségrégation totale, elle contribue autant à la ségrégation scolaire que la ségrégation résidentielle et la ségrégation entre établissements.

Au total, l'indice de ségrégation scolaire vaut 13 à 18% au collège tandis que l'indice de ségrégation sociale vaut 22% en classe de 3^{ème} (Source : CNESCO Juin 2015).

Ce risque d'actions de déségrégation entre les établissements compensées par une résegrégation au sein de ceux-ci encourage à identifier les facteurs de freins à la mixité sociale et scolaire.

1-2 Plusieurs facteurs exogènes à l'Education nationale freinent la mixité scolaire

Les familles sont partie prenantes de la repartition des élèves au sein des classes et des établissements et disposent pour moyen de pression de la liberté d'inscrire leur enfant dans le privé. Les chefs d'établissement sont ainsi tentés de regrouper les élèves dans des classes homogènes socialement et scolairement (sous le jeu des options) pour répondre à l'inquiétude de parents susceptibles de scolariser leur enfant dans un autre collège.

La représentation des familles constitue un frein essentiel à la mixité sociale et scolaire, avec une hiérarchisation des établissements les plus performants, encouragée par la politique d'excellence qui visait à encourager les collèges les plus "méritants", la perte de confiance dans la capacité de l'éducation nationale à lutter contre les inégalités et les inquiétudes générées par la crise économique actuelle.

La ségrégation urbaine constitue un second facteur de polarisation des établissements sur lequel l'Education nationale semble n'avoir que peu de prise. Toutefois, dans son rapport d'information du 27 juin 2012, sur la mission d'information sur la carte scolaire, la Sénatrice Cartron observait que le degré de ségrégation scolaire était plus fort que le degré de ségrégation résidentielle.

Plusieurs facteurs exogènes à l'Education nationale concourent ainsi directement à encourager la ségrégation scolaire et sociale. C'est pourquoi, l'objectif de mixité encourage à mobiliser l'engagement d'une pluralité d'acteurs.

2 – Une action efficace pour la mixité sociale et scolaire encourage à la mise en place de projets co-construits entre tous les acteurs

2-1 L'affectation comme outil majeur pour atteindre l'objectif de mixité sociale au sein des collèges publics

La loi du 8 juillet 2013 prévoit que "lorsque cela favorise la mixité sociale, un même secteur de recrutement peut être partagé par plusieurs collèges publics situés à l'intérieur d'un même secteur de transports urbains". L'atteinte de mixité sociale au sein des collèges publics relève de la responsabilité partagée des départements, compétents en matière de sectorisation et des services départementaux de l'Education nationale, responsables de l'affectation des élèves. Une concertation est ainsi nécessaire entre les deux institutions pour définir les critères permettant d'atteindre l'objectif de mixité si les capacités d'accueil d'un établissement ne permettent pas de donner satisfaction à toutes les demandes de premier rang des familles.

Cette sectorisation élargie est un outil essentiel de mixité social qui présente toutefois deux limites.

L'expérience des "choix contrôlés" conduite aux Etats-Unis a d'une part révélé son incapacité à réduire la ségrégation scolaire. Si la mesure a atteint son objectif premier d'intégration d'une diversité d'élèves au sein des établissements, l'ambition de réduire l'écart des résultats entre les élèves situés aux deux extrêmes de la distribution a elle été déçue. Il semble ainsi nécessaire d'accompagner ce dispositif d'une volonté d'améliorer l'enseignement au sein des établissements les moins populaires.

D'autre part, la sensibilité de la question scolaire nécessite de recueillir l'adhésion des parents pour lever les résistances à ces entreprises de mixité scolaires qui, mal comprises peuvent troubler la scolarisation des collégiens, comme ce fut le cas en 2016 dans le 18^e arrondissement de Paris.

Il apparaît ainsi nécessaire d'associer à ces réformes parents et enseignants.

2-2 L'expérimentation et la concertation comme méthodes privilégiées de mise en pratique des outils de mixité sociale et scolaire

La singularité des territoires justifie une approche individualisée et expérimentale encouragée par la Ministre de l'Education nationale.

Plusieurs expérimentations positives qui associent parents et enseignants sont ainsi actuellement menées en France.

En 2016, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a initié une démarche de dialogue citoyen (plus de 1000 personnes concertées) pour améliorer la mixité dans les collèges. Au fil des réunions publiques, le dialogue citoyen a remis en cause la proposition faite de regrouper les secteurs entre plusieurs collèges en associant en binôme des collèges en situation extrême, un très défavorisé et un très favorisé. De nouvelles propositions ont émergées comme la reconstruction de collèges qui comptent 80% d'élèves défavorisés dans un secteur de recrutement géographique plus mixte, à partir de septembre 2017, pour une ouverture souhaitée en 2021.

A Bordeaux, le collège Clithène encourage les synergies entre enseignants en favorisant un temps de présence dans l'établissement supérieur à 24 heures, en facilitant le travail collectif et en instaurant une direction du collège tournante pour entraîner une responsabilisation accrue et une plus grande motivation. Les parents sont aussi associés au quotidien en étant par exemple tous invités au Conseil de classe.

Cette méthode territorialisée et participative est expérimentée dans d'autres pays Européens, comme au Danemark et au Pays-Bas, et tend ainsi à se développer.

A long et moyen terme, sa crédibilité dépendra de la capacité des pouvoirs publics à mesurer son efficacité et son acceptation sociale sur des critères objectifs, un enjeu délicat en l'absence de scénario contrefactuel susceptible d'être observé.